

ANNEXE 2

Proposition d'annexe à la délibération du département ou de la collectivité territoriale unique au titre de l'aide à la mobilité et aux échanges de pratiques (article 20 de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien- vieillir et de l'autonomie et décret n° 2025-817 du 13 août 2025)

1. PROGRAMME GENERAL DE SOUTIEN A LA MOBILITE DES AIDES A DOMICILE

- Montant total prévisionnel : [à renseigner – ≥ montant de l'aide CNSA]
- Ventilation annuelle :
 - o 2025 (obligatoire) : [Montant] €
 - o 2026 (obligatoire) : [Montant] €
 - o 2027 (optionnel) : [Montant] €
 - o Années suivantes (optionnel) : [Montant] € pour les années [Année(s)]
- Nombre de SAD concernés et type :

Statut	Nombre de SAD
Public habilité à l'aide sociale	
Public non habilité à l'aide sociale	
Privé non lucratif habilité à l'aide sociale	
Privé non lucratif non habilité à l'aide sociale	
Privé lucratif non habilité à l'aide sociale	
Privé lucratif habilité à l'aide sociale	

Volet aide à la constitution de flottes de véhicules à faibles ou très faibles émissions à l'achat ou en location longue durée (obligatoire à 50% minimum des dépenses du programme général de soutien à la mobilité)

- Achat : [Nombre] véhicules, aide unitaire : [Montant] € (plafond : 20 000 € ou 4 000 €/an pour amortissement), dont :
 - o Achat direct : [Montant] €
 - o Amortissement : [Montant] €
- Location : [Nombre] véhicules, aide mensuelle : [Montant] € (plafond : 350 €/mois)
- Types : électriques, hybrides, etc.

2. PROGRAMME FAVORISANT L'ORGANISATION DE TEMPS DE DIALOGUE ET DE PARTAGE DE BONNES PRATIQUES ENTRE LES PROFESSIONNELS DE L'AIDE A DOMICILE

- Objectifs : [.....]
- Montant total prévisionnel : [Montant] €
- Ventilation annuelle :
 - o 2025 (obligatoire) : [Montant] €
 - o 2026 (obligatoire) : [Montant] €
 - o 2027 (optionnel) : [Montant] €
- Années suivantes (optionnel) : [Montant] € pour les années [Année(s)]
- Types d'actions : [.....]